

Objet: Avis CDA23
PLU La Chapelle Taillefert

Dossier suivi par: A.JAMOT

Guéret, le 15 mars 2022

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé pour avis, conformément à l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme, votre projet de Plan Local d'Urbanisme sur la commune de La Chapelle Taillefert.

Voici les principales remarques de la Chambre d'Agriculture de la Creuse :

- La carte communale envisage la construction de 37 logements pour la durée de la carte communale soit environ 12 ans. Cet objectif est cohérent avec la dynamique des années passées. Il prend en compte un objectif de résorption de la vacance.
- Les espaces mobilisés pour atteindre cet objectif sont majoritairement situés dans le bourg et sur les hameaux du Breuil et du Montaud, en remplissage de dents creuses ou en extensions mesurées. Ces espaces sont cohérents avec la forme urbaine du village. Les villages où l'activité agricole est présente sont préservés.
- La consommation d'espace agricole est contenue et moindre que dans le précédent document de planification. Le potentiel foncier constructible a été réduit de 17 ha.
- Le travail de terrain effectué pour l'élaboration du document a pris en compte l'activité agricole communale, notamment avec l'identification des bâtiments agricoles et des périmètres de protection liés. On pourra néanmoins souligner que le document ne fait pas état des éventuels projets agricoles, ou du moins ne précise pas leur existence. Le zonage proposé devrait toutefois permettre la pérennité de cette activité.

Au regard de ces éléments, je propose un **avis favorable** à votre projet de Plan Local d'Urbanisme et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Siège social
Maison de l'Économie
8 Avenue d'Auvergne - CS 60089
23011 Guéret Cedex
Tél: 05 55 61 50 00
Fax: 05 55 52 84 20
Email: accueil@creuse.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 182 302 026 00022
APE 9411Z
www.creuse.chambre-agriculture.fr

Le Président



Pascal LEROUSSEAU